

# DISPOSITIF d'aide communale aux frais d'études et de scolarité

ANNÉE SCOLAIRE  
2023-2024

ÉTUDES SECONDAIRES  
ET SUPÉRIEURES

DOSSIER À DÉPOSER DU MERCREDI 18 OCTOBRE  
AU VENDREDI 24 NOVEMBRE 2023  
À L'ACCUEIL DE LA MAISON COMMUNALE DES SOLIDARITÉS JACQUES BERTHOD.

## IDENTITÉ DES PARENTS (POUR LES MINEURS)

NOM ET PRÉNOM DES PARENTS : .....

ADRESSE : .....

TÉLÉPHONE : .....

ADRESSE MAIL : .....

MONTANT DU REVENU IMPOSABLE : .....

## POUR L'ÉLÈVE / ÉTUDIANT

NOM ET PRÉNOM : .....

DATE DE NAISSANCE : .....

ADRESSE : .....

TÉLÉPHONE : .....

ADRESSE MAIL : .....

## CYCLE D'ÉTUDES ACTUELLES

- COLLÈGE
- LYCÉE
- ÉTUDES SUPÉRIEURES

ERMONT, LE :  
SIGNATURE :

RAPPEL : PLAFOND DE RESSOURCES MAJORÉ DE 10%  
SUR LA BASE DU BARÈME DE LA CAF

## PIÈCES À PRÉSENTER OBLIGATOIREMENT LORS DU DEPÔT (ORIGINAUX UNIQUEMENT)

- Justificatif de domicile daté de moins de trois mois (quittance de loyer/taxe foncière) OU Attestation d'hébergement des parents + quittance de loyer
- Carte d'identité du demandeur OU des parents (pour les mineurs)
- Certificat de scolarité de l'année en cours \*
- Bulletin scolaire de l'année en cours ou année N-1
- Attestation sur l'honneur n'avoir commis aucune nuisance à l'ordre public ni aucune dégradation de bien public \*
- Dernier avis d'imposition des parents OU du demandeur (si majeur) \*
- Relevé d'identité bancaire des parents OU du demandeur (si majeur) \*

 \* Pour ces documents, prévoir une photocopie.